



## ***Facturation***

### **PAIEMENT**

Vous recevez fin septembre et pour toute l'année 2018-2019, une **seule** facture par famille.

- Les personnes qui ont opté pour un règlement par prélèvement automatique seront prélevées comme par le passé en 10 fois, à partir du 05 octobre selon le tableau ci-joint.
- Les personnes qui ont opté pour un règlement par chèque doivent effectuer leur règlement en 5 fois selon le tableau ci-joint.

### **A CES MONTANTS POURRONT ÊTRE RAJOUTES :**

- **ETUDES:**  
Les études surveillées auront lieu de 17H à 18H au prix de 20 € par mois. Pour le collège une demande écrite d'inscription est à faire auprès du CPE, M. Martin.
- **FICHIERS:**  
Afin d'apporter un meilleur service aux familles, les fichiers complémentaires (anglais....,etc) feront l'objet de lignes supplémentaires sur la facture.

### **A CES MONTANTS POURRONT ÊTRE DEDUITS :**

- **UNPEC** de 22, 48 € (imprimé de refus à récupérer à partir du 25 AOÛT et à remettre à l'accueil impérativement avant le 15 septembre 2018.
- **APEL** de 18 € par enfant à partir du deuxième enfant.
- **LA CONTRIBUTION DES FAMILLES** à partir du troisième enfant inscrit dans l'Enseignement Catholique (fournir un certificat de scolarité avant le 7 septembre pour les enfants scolarisés dans d'autres établissements que Saint Louis de Gonzague).

*Cette disposition ne s'applique pas aux enfants de familles recomposées.*